

Acquisition d'un terrain Chemin de la Bousserotte à l'Indivision TOITOT - Modification de la délibération du 28 février 2000

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans sa séance du 28 février 2000, le Conseil Municipal adoptait le principe d'une acquisition de terrain à l'Indivision TOITOT, Chemin de la Bousserotte. Cette transaction concernait une propriété non bâtie, d'une contenance de 12 a 84 ca, cadastrée section EL n° 36, située dans le périmètre du Parc Urbain de Planoise.

Il convient de modifier cette délibération du 28 février 2000 en raison d'une erreur matérielle. En effet, le prix est de 26 000 F et non de 23 140 F.

De même, il convient de modifier la dépense inscrite au BP 2000 au chapitre 90.823.2111.94048.30100.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur cette modification,
- autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 24 mai 2000.